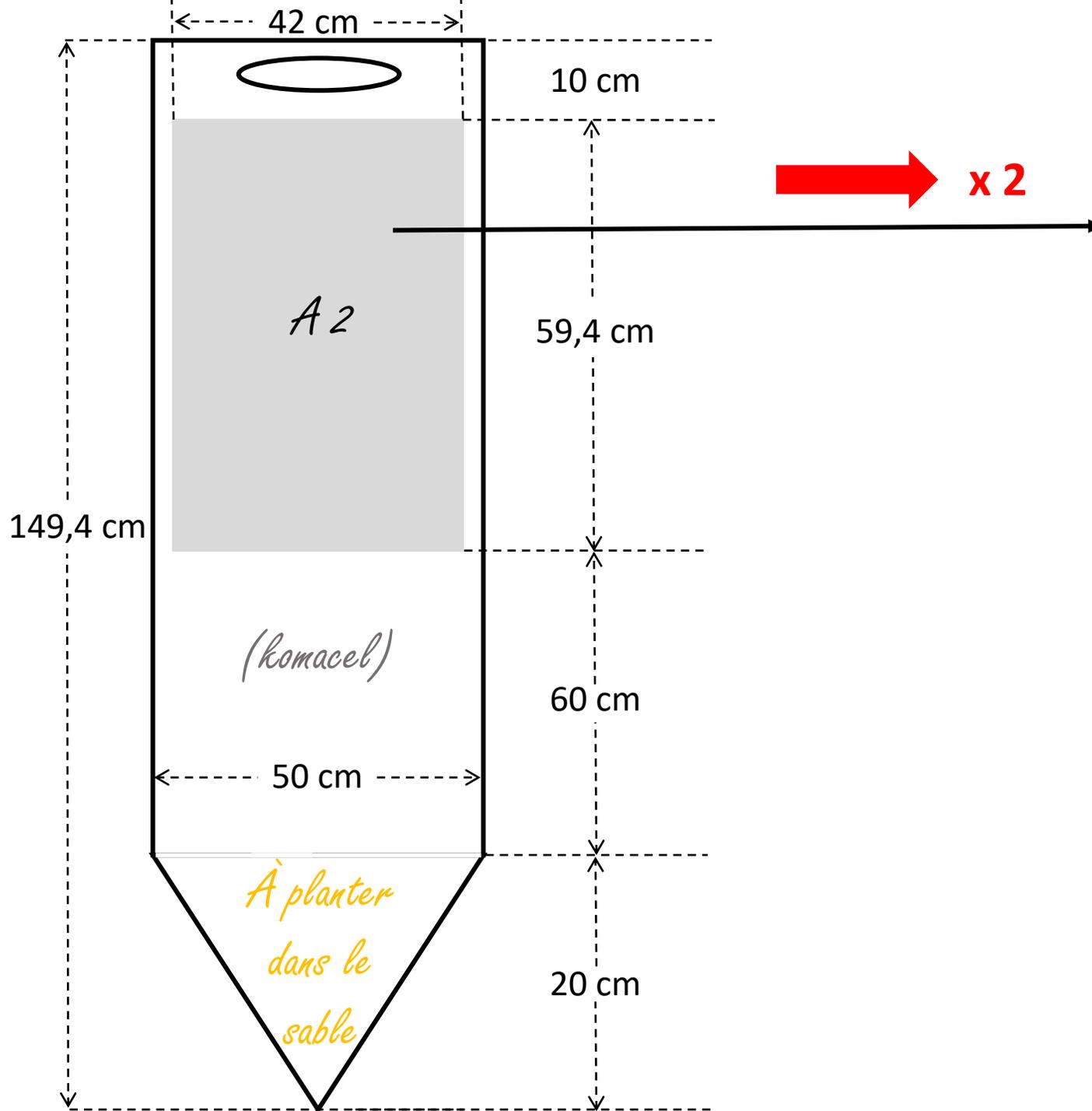




Croquis panneaux plages sans tabac

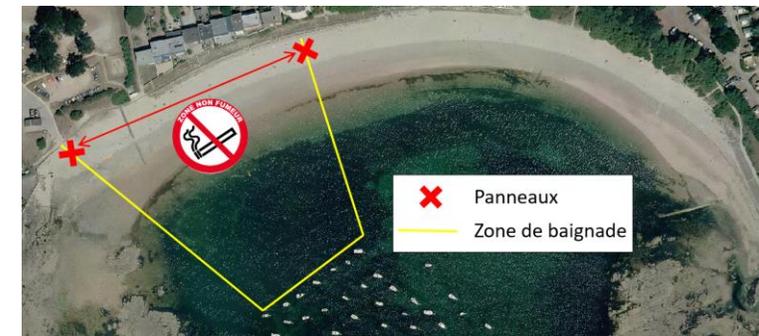


· Expérimentation zone non-fumeur ·

La commune a pris l'initiative de mettre en place une zone non-fumeur pendant la période du **10 juillet** au **27 août** sur la plage de l'anse du Stole, en prenant pour repère **l'axe des bouées** de la zone de baignade surveillée.

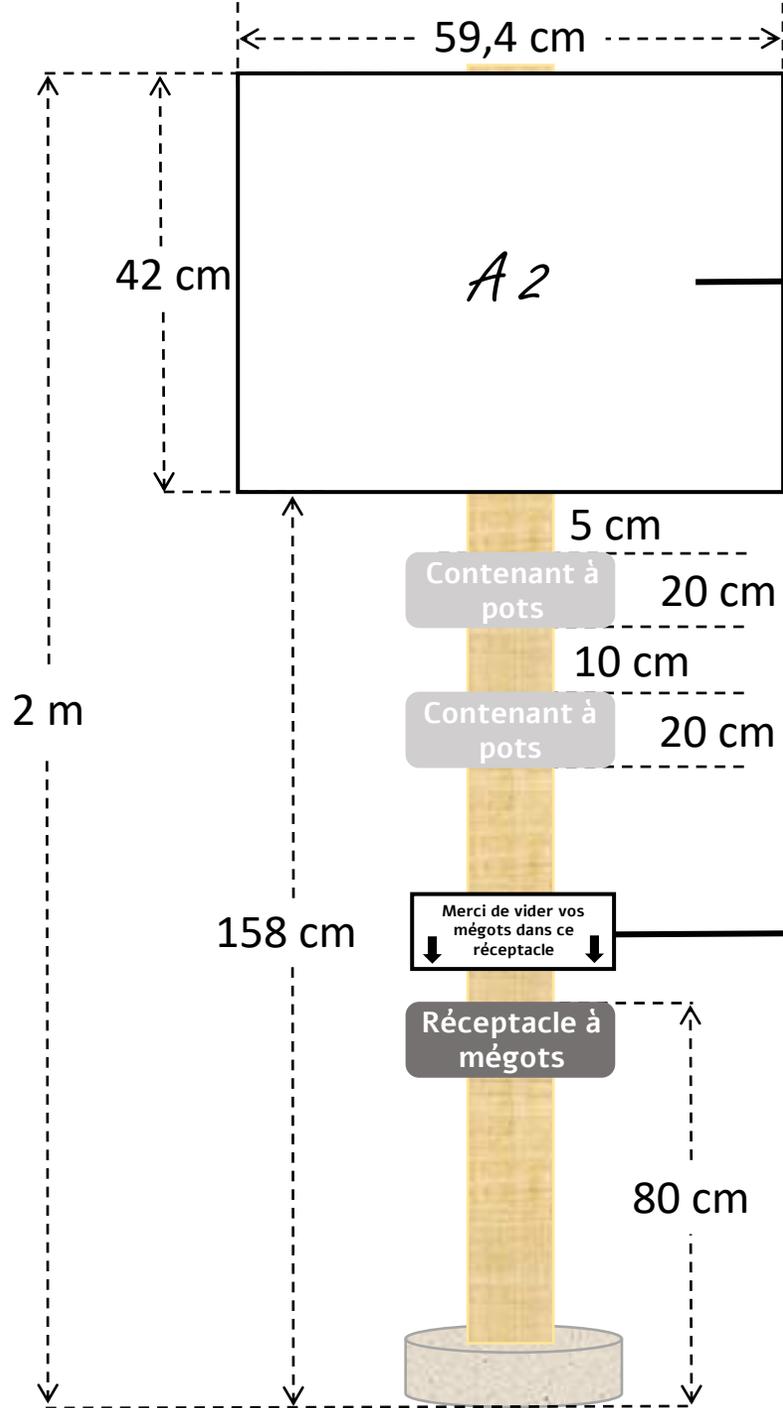
Elle a été créée à des fins de réduction de l'exposition au **tabagisme passif**, en particulier pour les familles et les enfants, et de préservation de notre environnement naturel et de la **qualité de l'air**.

La municipalité compte sur vous et votre **bon sens** pour adopter des **comportements responsables** en contribuant à la création d'un environnement harmonieux et **respectueux** pour tous.





Croquis présentoirs à cendriers



• Ploemeur lutte contre les mégots ! •

La commune se mobilise pour mieux gérer les mégots de cigarettes sur les plages et préserver l'écosystème marin, en mettant à disposition des estivants des **présentoirs à cendriers de plages**. Ils ont été installés stratégiquement le long du littoral pour une période temporaire, du **15 juin** au **15 septembre**.

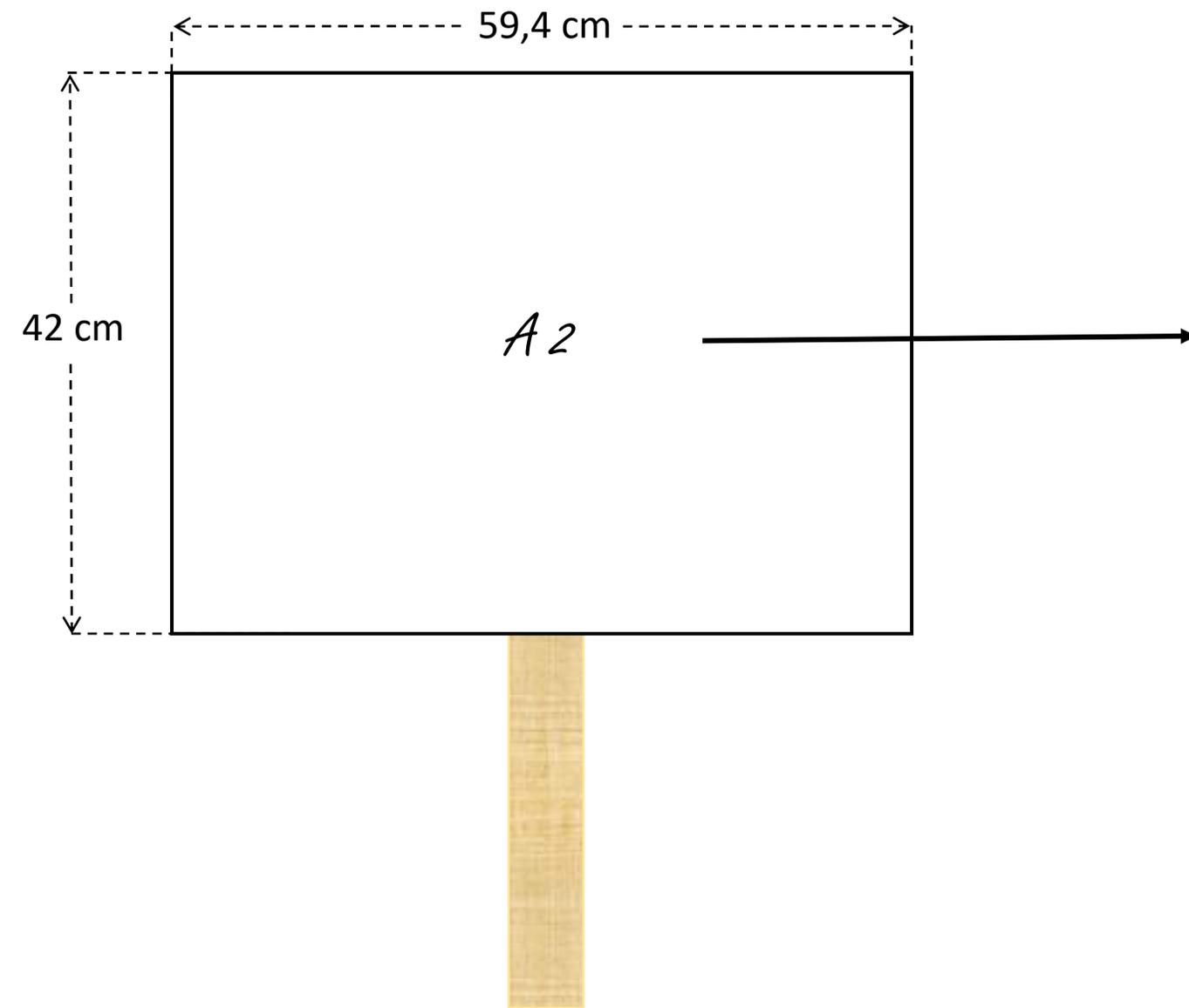
Soyez un **fumeur responsable** : la municipalité compte sur votre **civisme** pour adopter un comportement respectueux de l'environnement.

←----- 20 cm -----→
Merci de vider vos mégots dans ce réceptacle

→ x 11



Croquis panneaux plage sans poubelle



· Expérimentation plage sans poubelle ·

Dans une démarche de réduction des déchets, la commune se mobilise pour préserver notre environnement en supprimant les poubelles aux abords de la plage des Kaolins, du **15 juin** au **15 septembre**. À l'avenir, cette mesure pourra devenir permanente et être étendue sur d'autres secteurs.

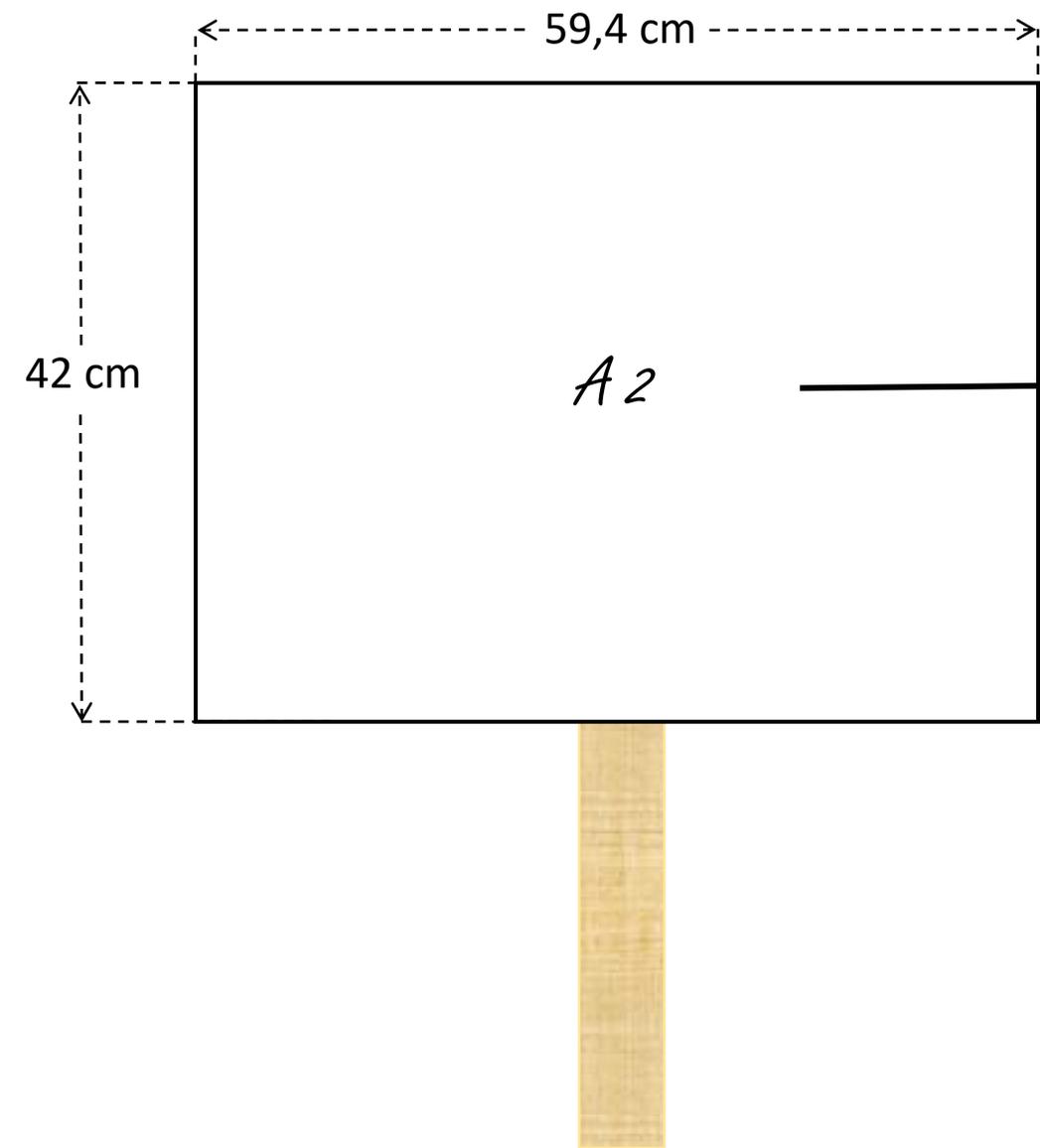


La municipalité compte sur votre **civisme** pour ramener et trier vos déchets à votre domicile. Contribuons **ensemble** à la sauvegarde de notre patrimoine naturel.





Croquis panneaux retrait bacs à marée



· Retrait des bacs à marée ·

Pour éviter toute confusion avec les poubelles du quotidien et améliorer les conditions de collecte des agents de propreté, les bacs à marée seront retirés en période estivale du **15 juin** au **15 septembre**.

Ils seront de retour à l'automne afin de remplir leur unique fonction : entreposer les **déchets marins** amenés par la marée. La commune vous remercie pour votre engagement envers la préservation de notre site naturel exceptionnel. Ensemble, créons un avenir durable en protégeant notre écosystème marin.

